



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

**Exploitation du réseau d'assainissement pluvial et du réseau unitaire de
la commune de Niort - Convention de prestation de service entre la
Communauté d'Agglomération et la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200173

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Eau et Assainissement

**Exploitation du réseau d'assainissement pluvial et du réseau
unitaire de la commune de Niort - Convention de prestation de
service entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Niort**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Service Assainissement de la Ville de Niort assurait l'exploitation, les études et le suivi des travaux des réseaux pluviaux et unitaires, ces prestations étant très liées aux études et à l'exploitation des réseaux eaux usées.

Le budget annexe d'assainissement de la Ville recevait pour cela une contribution financière du budget général, le calcul de cette contribution ayant été préalablement fixée par une délibération du Conseil municipal.

La compétence d'assainissement ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération, je vous propose que pour ces raisons de compétence, de cohérence, de moyens matériels et humains, le service Assainissement de l'Agglomération continue à assurer ces prestations pour le compte de la Ville de Niort.

La convention ci-jointe fixe les règles de calcul de la contribution financière qu'aura à verser annuellement la Ville de Niort à la Communauté d'Agglomération Niortaise.

Une convention sera présentée ultérieurement à votre approbation pour les conditions de reprise des charges financières et amortissements des réseaux et ouvrages pluviaux qui étaient préalablement financés par le budget annexe de l'assainissement qui recevait pour cela, également, une contribution financière du budget général de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention ci-annexée
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à la signer.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté d'Agglomération de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)